



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sclérose en plaques

Question écrite n° 69104

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonec attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences de la fermeture du service soins de suite et de réadaptation sclérose en plaques (SSR-SEP) de l'hôpital Léopold-Bellan à Paris. Ce service qui accueillait les personnes atteintes de la sclérose en plaques jouait un rôle fondamental dans le traitement et le suivi des malades. Sa fermeture a rallongé la durée d'attente des malades avant leur hospitalisation. Afin de mettre un terme à cette situation, l'agence régionale d'hospitalisation d'Île-de-France a décidé d'octroyer des fonds supplémentaires à la fondation hospitalière Sainte-Marie pour qu'elle ouvre 31 lits supplémentaires destinés aux malades atteints de sclérose en plaques. Cependant, il apparaît qu'aucune garantie n'a été mise en place quant à l'utilisation de ces fonds et à l'attribution exclusive de ces nouveaux lits aux malades atteints de sclérose en plaques. À cet égard, il souhaite connaître ses intentions et lui demande notamment de contrôler l'utilisation de ces 31 lits supplémentaires par la fondation hospitalière Sainte-Marie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonec](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69104

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 506

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)